

Service civique

Pour qui ?

- communes et EPCI
- associations
- collèges

Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons...

- avec une présentation du dispositif service civique sur le territoire...
- dans le choix et la définition de la mission du volontaire en service civique
- dans la constitution du dossier de demande d'agrément
- dans l'organisation de l'accueil d'un volontaire

Nous formons...

- des volontaires en service civique et pouvons intégrer certains jeunes volontaires dans ces formations.

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne dans l'accueil de volontaires en service civique qui peuvent accomplir des missions d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, la santé, l'éducation, le sport, l'environnement, la mémoire, la citoyenneté, le développement international et l'action humanitaire.

Comment ?

Prendre contact avec Sandy DEBARBAT en charge du dispositif au Département (03 88 76 64 96) ou le référent de la mission en territoire.

Exemple de missions déjà réalisées